

Allocution d'Ecophilia, association étudiante, écologiste, horizontale et poitevine de loi 1901, composée principalement d'étudiants de Sciences Po et de l'Université de Poitiers.

<https://www.facebook.com/Ecophilia.Poitiers/>  
[https://www.instagram.com/ecophilia\\_poitiers/](https://www.instagram.com/ecophilia_poitiers/)  
<https://twitter.com/Ecophilia86>

Le 28 mars dernier, nous étions plusieurs centaines dans les rues de Poitiers, 110 000 partout en France, pour exiger de l'ambition et de l'action de la part du gouvernement et des députés.

Nous avons manifesté parce que le projet de loi Climat et Résilience présenté par la majorité ne répondait déjà pas aux enjeux écologiques et sociaux.

Malgré la forte mobilisation des citoyen.nes, la Loi a encore été affaiblie après son passage et son vote à l'Assemblée Nationale.

C'est pourquoi nous nous remobilisons aujourd'hui !

Pour dénoncer d'abord, l'insulte du gouvernement faite aux membres de la Convention Citoyenne pour le Climat. Une insulte à la démocratie. Une insulte, aussi, au travail de longue haleine mené par ces 150 citoyen.nes qui ont planché durant 8 mois.

Macron s'était engagé à reprendre "sans filtre" l'ensemble des recommandations. Finalement, sur les 149 mesures issues de leur travail, plus de la moitié ont été rejetées. Au total, ce sont 79 mesures qui sont passées à la trappe.

Les quelques propositions survivantes ont quant à elles été en grande partie amoindries, sous l'influence à peine dissimulée des lobbies et intérêts privés. La liste de toutes les mesures amputées et mutilées est malheureusement bien trop longue pour en présenter l'exhaustivité.

On pourrait par exemple parler de la rénovation énergétique, un des sujets les plus importants de la Convention.

Plutôt que de rendre obligatoire la rénovation globale, la loi n'entraîne pas une interdiction stricte de mise en location du logement. Ce sera au locataire, s'il a le courage et la pugnacité, de se lancer dans une procédure juridique, véritable parcours du combattant.

On pourrait aussi parler des vols intérieurs. Alors que la CCC proposait de supprimer les lignes aériennes lorsqu'elles pouvaient se substituer par un trajet en train de moins de 4h, la loi se contente finalement de 2h30. Au lieu de concerner 20 lignes, cette proposition n'en concerne plus que 4.

Enfin, parlons de la réglementation de la publicité. Au lieu d'interdire la publicité des produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre, au final seules les publicités concernant les énergies fossiles seront interdites accompagnées de la mise en place d'un code de bonne conduite.

Pour limiter l'acharnement publicitaire, les incitations quotidiennes et non choisies à la surconsommation, c'est une nécessité de réguler la publicité. Au départ, la Convention demandait l'interdiction des panneaux publicitaires dans l'espace public et du dépôt publicitaire dans les boîtes aux lettres. Au final, il n'y aura que la possibilité pour les maires volontaires de réglementer les publicités lumineuses à l'intérieur des vitrines et l'expérimentation d'un "oui-pub".

La mise en avant du délit d'écocide par le gouvernement est symptomatique du jeu rhétorique déployé pour cacher sa soumission aux industries polluantes.

Alors que la Convention Citoyenne pour le Climat demandait la création d'un « **crime d'écocide** » - afin de contraindre les industriels les plus polluants à prendre leurs

responsabilités - le gouvernement l'a ingénieusement transformé dans la Loi Climat en « **délit d'écocide** ».

La modification semble anecdotique, et pourtant, dans les faits, ce "délict" sera quasiment impraticable. Car là encore, le gouvernement - qui sait pourtant si bien, par ailleurs, punir ses citoyen.nes - ajoute de nombreuses astérisques à ses belles phrases de communication, et forge ainsi sa propre publicité mensongère.

**Utiliser notre avenir commun comme moyen de communication médiatique, sans responsabiliser les industries les plus polluantes, est une insulte envers des citoyen.nes sur lesquel.les l'Etat fait reposer toute la culpabilité du changement climatique.**

Citoyen.nes à qui l'on retire jusqu'à la liberté de ce qu'ils.elles consomment. Car seule la restauration collective sous la responsabilité de l'Etat sera concernée par l'obligation de proposer un choix végétarien hebdomadaire, enlevant aux élèves de collèges et lycées des collectivités locales la possibilité de décider de leur alimentation.

Ce n'est pas par « fainéantise » intellectuelle, comme le dit Emmanuel Macron, que nous nous mobilisons contre la Loi Climat. Nous marchons en tant que citoyen.nes qui avons peur pour notre avenir et celui de nos enfants. Nous nous mobilisons parce que nous pensons que le président d'un Etat démocratique ne peut clamer fièrement qu'il n'a « pas de leçon à recevoir » du peuple qu'il est censé représenter. Nous marchons parce que nous souhaitons que l'Etat impose aux industries, sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir en tant qu'individus, de prendre leurs responsabilités.

Ces quelques exemples sont suffisants pour mesurer la faiblesse de cette Loi au rabais!

Au-delà des grands discours, des belles paroles, et des inlassables auto-congratulations du gouvernement, **cette Loi Climat est un échec** ! Il est certain qu'elle ne nous permettra pas d'atteindre l'objectif d'une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990). Pire encore, on ne se donne pas les moyens d'atteindre nos objectifs climatiques, alors même que ces objectifs étaient déjà considérés insuffisants par les scientifiques, et que nos voisins européens réhaussent tout à tour leurs ambitions.

Avec cette Loi Climat pas à la hauteur, nos dirigeants nous mènent tout droit vers un monde sans avenir.

Quel gâchis! Elle était pourtant l'occasion d'enclencher enfin la transformation écologique et sociale de notre pays.

Alors face aux petits pas, et face à l'irresponsabilité, unissons-nous pour les dénoncer, et pour réclamer un futur vivable, dans lequel personne ne sera sacrifié.